

Je suis un incurable optimiste. Je crois parfois qu'un loup peut se transformer en agneau et que soudainement, la manie du secret peut déboucher sur la transparence en matière d'accès à l'information. Là où auparavant on refusait toute ouverture et où on tenait à maintenir un contrôle serré de l'information, j'espère que l'on verra subitement éclore la transparence et une participation sans précédent de la part des députés d'arrière-ban. Si tel est le cas, nous nous en réjouirons tous. J'applaudirai avec mes collègues. Et, si besoin est, j'achèterai volontiers le champagne que nous sablerons ensemble! En passant, ce sera du champagne canadien. Je crains toutefois que bien des questions dont nous discutons en matière d'assurance-chômage et même le programme économique du gouvernement auraient été différents si le Parlement avait été consulté.

Je vous remercie beaucoup, monsieur l'Orateur, de votre bienveillance. Vous m'avez autorisé à poursuivre mon intervention, car vous en aviez fait autant pour le leader parlementaire du gouvernement. Comme à l'accoutumée, vous avez présidé à nos délibérations avec le grand sens de la justice auquel nous ont habitués tous ceux de l'est de l'Ontario à qui l'on confie cette tâche.

J'espère que le ministre examinera très attentivement la question des parents adoptifs lesquels ont un problème bien particulier. J'espère également que le gouvernement dans son ensemble tiendra compte des développements dans le domaine de l'assurance-chômage.

Je vais citer une autre source en terminant. D'après le *Globe and Mail*, le gouvernement fédéral est en train d'instituer un bureau de l'ombudsman au Manitoba—dans la circonscription du ministre, semble-t-il—à titre d'essai. C'est beaucoup de générosité de la part du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy). On dit dans cet article que le nouvel ombudsman sabrera la paperasserie de la Commission d'assurance-chômage. N'est-ce pas merveilleux que cela soit mis à l'essai dans la circonscription du ministre? Je ne sais pas si cela nécessitera l'embauchage de nouveaux fonctionnaires, mais cette tentative coûtera \$200,000 la première année. Si elle porte fruit, le gouvernement l'étendra aux autres provinces, selon le journal. On l'appellerait pour l'instant le «Centre d'aide social du Canada». Voici ce qu'on peut lire:

... ouvrira lundi à Winnipeg, dans le quartier du village d'Osborne. Quatre conseillers y travailleront, sous la direction de Ted Wakeman, fonctionnaire à l'emploi de la Commission de l'assurance-chômage depuis une trentaine d'années.

Je lui souhaite tout naturellement de réussir dans ses nouvelles fonctions. Le ministre a fait une observation intéressante pour expliquer de quoi il s'agit. Il a dit que ce poste était créé «pour abattre les obstacles qui s'opposent à ce que les requérants reçoivent une réponse favorable».

Les conseillers aideront les requérants à déchiffrer les formules gouvernementales complexes et joueront auprès d'eux le rôle de conciliateurs dans les cas où des préposés qui n'étaient pas dans leur assiette les auront envoyés promener...

Ceux qu'on enverra promener auront désormais un protecteur. Il se passe quelque chose d'intéressant. Quand la loi sur l'accès à l'information sera adoptée, nous aurons un ombudsman de la liberté d'information. Nous avons déjà un ombudsman des langues officielles, un ombudsman des pénitenciers, un ombudsman de la vie privée et un ombudsman de l'assurance-chômage.

Assurance-chômage—Loi

J'ajoute, pour en finir avec ce sujet, que le gouvernement devrait songer à nommer un ombudsman qui rendrait compte au Parlement. En 1978, M. Basford qui était alors ministre de la Justice, a proposé un bill de premier ordre, le bill C-43, qui aurait créé la charge d'ombudsman. Nous n'avons pas les moyens d'ouvrir ces petits bureaux d'ombudsman partout au Canada. Ce serait beaucoup trop onéreux si nous le faisons pour chaque compétence, chaque problème et chaque loi.

Puisque le gouvernement s'est engagé à ce point, je pense qu'il serait justifié de créer la charge d'ombudsman. Naturellement, je parle seulement en mon nom personnel. Si le gouvernement décide d'agir dans ce sens, je serais disposé à l'appuyer. Je pourrais même être disposé à lui prêter main-forte, car le gouvernement a atteint une telle taille au Canada que les gens ordinaires se sentent tout à fait petits. Nous avons besoin d'aide et les députés peuvent faire quelque chose. Des attitudes positives aideraient sûrement. Si ce projet-pilote fait ses preuves—l'idée d'une nouvelle sorte d'ombudsman est très intéressante—le gouvernement devrait peut-être étudier l'opportunité d'une loi pour créer le poste d'ombudsman. Le gouvernement s'étant engagé à ce point, il devrait considérer cela comme l'étape suivante.

Je vous remercie, monsieur l'Orateur, ainsi que mes collègues à la Chambre. J'espère que le ministre tiendra compte de mes remarques au sujet des parents adoptifs et que mon ami, le leader du gouvernement à la Chambre, se révélera finalement sauveur du Parlement.

[Français]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Monsieur le président, il me fait plaisir de participer à ce débat sur le projet de loi dont la Chambre est saisie. Je sais que nous avons une entente, les représentants des partis, à l'effet d'adopter ce projet de loi à toutes les étapes cet après-midi. Nous en sommes à la deuxième lecture, et je n'entends pas parler très longtemps, sauf pour féliciter le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) de son initiative à ce moment-ci de demander une extension de la législation existante, comme il le fait dans le projet de loi dont nous sommes saisis. Mon collègue du parti progressiste conservateur, le député de Nepean-Carleton (M. Baker), a voulu tracer un parallèle entre des changements au Règlement et les politiques choisies par le gouvernement, et il a voulu laisser entendre que si des règles différentes régissaient cette institution nous en arriverions à des politiques différentes, particulièrement en matière d'emploi. Il a peut-être raison. Je ne suis pas en mesure de nier catégoriquement son affirmation, mais là où il fait fausse route, c'est lorsqu'il cherche des coupables. Je pense qu'il est présomptueux de pointer du doigt quelques parlementaires, même en 1982, comme étant les responsables de la lenteur dans l'évolution de la modernisation de notre noble institution. L'honorable député en sait quelque chose. Tantôt, un peu à la blague, j'ai laissé entendre que dans un document qu'il avait déposé il n'y avait rien de sérieux. Il a bien saisi qu'en réalité il y a là des propositions que j'approuvais, et que je lui avais déjà dit, et en particulier, pour ne parler que d'une seule, le raccourcissement de la durée des interventions à 20 minutes. C'est une proposition que j'ai toujours trouvée fort intelligente et que j'appuierais certainement, si jamais elle était proposée à nouveau.